

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 30 octobre 2023

Délibération n°2023/262

Nombre de conseillers :

En exercice : 66 Présents : 50 Votants : 57 Pour : 57 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois, le 30 octobre à 18h30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à Primarette sous la présidence de Madame Sylvie DEZARNAUD, Présidente de la Communauté de communes. La séance du Conseil communautaire est ouverte au public, et transmise en direct sur la chaîne Youtube de EBER dont le lien est disponible sur www.entre-bievretrhone.fr

Date de convocation du Conseil : 24 octobre 2023

MEMBRES PRESENTS :

AGNIN	Mr MONTEYREMARD Christian
ANJOU	Mr DOLPHIN Jean Michel
ASSIEU	Mr SEGUI Jean Michel
AUBERIVES SUR VAREZE	Mme CLARET Nelly
BEAUREPAIRE	Mme MOULIN MARTIN Béatrice – Mme MONNERY Annie - Mr SOLMAZ Kénan
BELLEGARDE POUSSIEU	Mme GRANGEOT Christelle
BOUGE CHAMBALUD	Mr ANDRE Sébastien
CHANAS	Mr MALATRAIT Jean Charles – Mme COULAUD Raymonde
CHEYSSIEU	Mr BONNETON Gilles
CLONAS SUR VAREZE	Mr VIALLATTE Régis
COUR ET BUIS	Mr GARNIER Jacques
JARCIEU	Mr BERHAULT Yann
LE PEAGE DE ROUSSILLON	Mr MONDANGE André – Mme ALBUS Delphine – Mr COURION Sébastien
LES ROCHES DE CONDRIEU	Mme DUGUA Isabelle - Mr PAVONI Jean François
MOISSIEU SUR DOLON	Mr MANIN Gilbert
MONSTEROUX MILIEU	Mr MERLIN Denis
MONTSEVEROUX	Mr PIVOTSKY Pierre
PACT	Mr ILTIS Laurent
PISIEU	Mr DURIEUX Jean Luc
POMMIER DE BEAUREPAIRE	Mr PASCAL Michel
PRIMARETTE	Mr MERCIER Serge
REVEL TOURDAN	Mme DEZARNAUD Sylvie
ROUSSILLON	Mr DURANTON Robert – Mr PEY René - Mme BONNET Josette – Mr ROUSVOAL Marc – Mme HAINAUD Marie-Christine
SABLONS	Mr TEIL Laurent
SAINT ALBAN DU RHONE	Mr CHAMBON Denis
SAINT BARTHELEMY	Mr BECT Gérard
SAINT CLAIR DU RHONE	Mme LECOUTRE Sandrine – Mr MERLIN Olivier
SAINT JULIEN DE L'HERMS	Mr MONTEYREMARD Axel

SAINT MAURICE L'EXIL

Mr GENTY Philippe - Mme LIBERO Marie-France - Mr
CORRADINI Louis – Mme RABIER Christine - Mr RULLIERE
Claude - Mme CHOUCANE Aida

SAINT PRIM

Mr CROS Michel

SALAISE SUR SANNE

Mme BUNIAZET Françoise - Mr AZZOPARDI Xavier

SONNAY

Mr LHERMET Claude

VERNIOZ

Mr REY Jean Marc

EXCUSES AVEC POUVOIR : Mr PAQUE Yannick pouvoir à Mme MOULIN MARTIN Béatrice – Mme ROBERJOT Véronique pouvoir à Mr MONDANGE André – Mr BOUSSARD Gérard pouvoir à Mr PEY René – Mr DESSEIGNET Frédéric pouvoir à Mme LECOUTRE Sandrine – Mr VIAL Gilles pouvoir à Mme BUNIAZET Françoise – Mme GIRAUD Dominique pouvoir à Mr AZZOPARDI Xavier - Mr DARBON Thierry pouvoir à Mme ALBUS Delphine

EXCUSES : Mr FLAMANT Yann – Mme TYRODE Elisabeth – Mr GIRARD Gabriel – Mr IMBLOT Jean Paul – Mme OGIER Karelle – Mme LINOSSIER Nathalie – Mme BATARAY Zerrin – Mme MOREL Nathalie - M. MOUCHIROUD Robert – Mr SATRE Luc

Madame Isabelle DUGUA a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Administration générale : association Rives Nature – désignation des délégués de la Communauté de communes

L'association Rives Nature a été créée le 11 septembre 2019.

Adossée au syndicat mixte des rives du Rhône porteur du SCOT, elle a une fonction de plateforme de la biodiversité du territoire à travers 5 objectifs :

- Développer et animer un observatoire « centre de ressources » ;
- Accompagner les projets en apportant une expertise, du conseil et en développant la recherche ;
- Former et sensibiliser à la biodiversité et à ses enjeux ;
- Communiquer sur la biodiversité et exercer une veille ;
- Assurer le fonctionnement et l'animation de la structure.

L'association regroupe une trentaine de structures : collectivités, chambres d'agriculture, organismes interprofessionnels, entreprises, associations environnementales, conservatoires d'espaces naturels, fédérations.

Les élus sont appelés à désigner 3 représentants de la Communauté de communes à l'assemblée générale de Rives Nature et 2 candidats pour l'élection du conseil d'administration (CA).

Les statuts de l'association ne prévoient pas de suppléants pour l'assemblée générale.

Le règlement intérieur prévoyant l'existence de suppléants au conseil d'administration, il est proposé aux élus d'indiquer dans la délibération d'octobre, que le 3^{ème} représentant non élu pourra au besoin représenter un titulaire élu au sein du conseil d'administration conformément aux dispositions de l'article 6 du règlement intérieur.

**

- Vu le Code général des collectivités territoriales
- Vu les compétences de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône,

Considérant les faits ci-dessus exposés,

**Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité de ses membres,**

DESIGNE les membres suivants en tant que délégués de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône à l'assemblée générale de l'association Rives natures :

- Monsieur Philippe GENTY
- Monsieur Claude LHERMET
- Monsieur Régis VIALLATTE

DESIGNE les membres suivants en tant que candidats de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône à l'élection du Conseil d'administration de l'association Rives Natures :

- Monsieur Philippe GENTY
- Monsieur Claude LHERMET
- Monsieur Régis VIALLATTE

DIT que le 3^{ème} représentant non élu pourra au besoin représenter un titulaire élu au sein du Conseil d'administration

AUTORISE Madame la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier,

CHARGE Madame la Présidente de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme
La Présidente,
Sylvie DEZARNAUD